



Sortie du 03 septembre 2017

Après 3 mois de pause pour cause d'opération au genou, j'ai repris sérieusement le VTT ce matin. André devait m'accompagner mais il a sans doute préféré rester au lit avec Raymonde !

J'ai choisi d'aller faire un tour sur les terres brûlées de Saint Cannat / Eguilles pour mesurer l'étendue des dégâts.

Je suis monté en voiture sur les Hauts de Cauvet pour m'éviter le raidillon en bitume. Direction les chèvres et la borie de la Bourdonnière, puis les singles en direction de la passerelle du TGV. Puis plein ouest en longeant le TGV jusqu'au grillage de la chasse Artémis. Après la côte courte mais sévère, la forêt est toute noire de chaque côté du grillage. Le deuxième champ d'oliviers a bien morflé. Le feu a complètement détruit le joli single en direction de la petite route goudronnée qui débouche sur le CD17. Quatre arbres brûlés barrent le chemin.

Après avoir traversé le CD17 (route de Pélissanne) direction la Touloubre. Là tout est cramé et n'est que désolation. Une petite note de couleur tranche sur ce triste paysage car sur les cendres poudreuses on peut observer de nombreux petits crocus mauves.



Derrière Camaïsse J'ai tenté le single en direction des « Barons ». En bas, il y a toujours le portail fermé. Il faut longer le grillage avec du portage, pour atteindre le Gazodoc mais tout autour de la propriété « des Barons » ce n'est que du noir.

Petit oasis de verdure le long de la Touloubre mais un bon débroussaillage s'impose. La végétation sur le versant nord a complètement disparu et laissé place à d'anciennes restanques.

Les autruches ce n'est plus que de l'histoire ancienne. J'ai franchi la rivière pour revenir sur le versant sud et là je sors enfin et définitivement du secteur brûlé. Le joli single en direction du rdv de chasse est le bienvenu. Le feu a également épargné les trompes l'œil de la ferme de Gilette.



Arrivé à proximité du CD67e, direction Le Jas de Coussou, les ruines du Mazet et le parking des hauts de Cauvet. Magnifique nuage lenticulaire dans le ciel.



